

à Monsieur

Monsieur le général Colletti  
rue d'Anjou S. Honoré  
à Paris



Paris le 18 février 1842

5

Monsieur le Général

Dans la lettre de crédit que nous allons négocier  
chez Monsieur de la Grèze je reconnais qu'il  
a été entendu entre nous que je ne suis  
autorisé à toucher que les sommes dont vous  
serez couvert à Paris soit par versement de  
actiomanes, ou autrement, quoique votre lettre  
porte un crédit de vingt mille francs

Je vous prie d'être, Monsieur,

vos très dévoué serviteur

C. Robert B. Villain

